

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 13 AVR. 2016

**portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne
d'ingénieur d'études de 2^{ème} classe, spécialité « sciences humaines et sociales »,
discipline « sciences humaines » du ministère de la culture et de la communication, organisés
au titre de l'année 2016**

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication et des grands travaux ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1991 modifié fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche au ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 février 1992 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 1999 fixant la liste d'experts scientifiques et techniques du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2015 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2016, d'un concours externe et d'un concours interne dans le corps des ingénieurs d'études de 2^{ème} classe du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2016 modifiant l'arrêté du 2 décembre 2015 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne dans le corps des ingénieurs d'études de 2^{ème} classe du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Olivier GUILHOT, conservateur général du patrimoine, inspecteur du patrimoine, collègue de l'archéologie, inspection des patrimoines, est désigné en qualité de président du jury du concours externe et du concours interne d'ingénieur d'études de 2^{ème} classe, spécialité « sciences humaines et sociales », discipline « sciences humaines », du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur François FICHET de CLAIRFONTAINE, conservateur général du patrimoine, inspecteur du patrimoine, collègue de l'archéologie, inspection des patrimoines ;
- Monsieur Cyrille BILLARD, conservateur en chef du patrimoine, service régional de l'archéologie de Normandie ;
- Monsieur Christian CRIBELLIER, conservateur en chef du patrimoine, bureau du suivi des opérations et opérateurs archéologiques, sous-direction de l'archéologie, service du patrimoine, direction générale des patrimoines ;
- Madame Hélène DARTEVELLE, ingénieure d'études de 1^{ère} classe, service régional de l'archéologie d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Monsieur Olivier KAYSER, conservateur général du patrimoine, conservateur régional adjoint, service régional de l'archéologie de Normandie ;
- Madame Colette LAROCHE, ingénieure d'études hors classe, chargée de l'archéologie dans le département de la Haute-Savoie et de la mise en œuvre du plan de gestion des sites palafittiques UNESCO, service régional de l'archéologie d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Madame Marie-Véronique LEROI, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, chargée de mission, département des programmes numériques, service de la coordination des politiques culturelles de l'innovation, secrétariat général ;
- Monsieur Stéphane MARION, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, service régional de l'archéologie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;
- Monsieur Cyril MONTROYA, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, chargé de la gestion du patrimoine archéologique de la ville de Marseille et de son agglomération, service régional de l'archéologie de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Madame Maria-Cristina SAN JUAN – FOUCHER, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, chargée de la gestion du patrimoine archéologique, service régional de l'archéologie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Madame Florence VIELFAURE, ingénieure d'études de 1^{ère} classe, chargée de mission, département de la politique des publics, direction générale des patrimoines.

Le jury se réunira en groupes d'examineurs.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur François FICHET de CLAIRFONTAINE conservateur général du patrimoine, inspecteur du patrimoine, collègue de l'archéologie, inspection des patrimoines.

Article 3

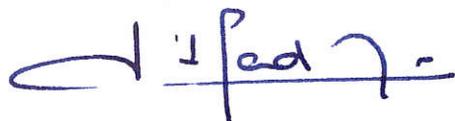
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 7 3 AVR. 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY